

DECISION N° 2025- 031
RELATIVE A LA CONSOMMATION D'ALCOOL
ET A LA GRATUITÉ DE L'ESPACE MIS A DISPOSITION
DURANT LA SOIREE DU 27 NOVEMBRE 2025 ORGANISEE PAR
L'ASSOCIATION DES ETUDIANT.ES DE L'EHESS AU SEIN DE LA SALLE
POLYVALENTE DE L'ESPACE ASSOCIATIF ET CULTUREL

Le Président de l'établissement public Campus Condorcet,

Vu les articles L345.1 à L345.7 du code de la recherche, créés par l'article 17 de la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur,

Vu les articles D345.1 à D345.17 du code de la recherche, créés dans le chapitre V du Titre IV du Livre III du décret n°2023-1321 du 27 décembre 2023 portant partie réglementaire du code de la recherche,

Vu le règlement intérieur de l'établissement public Campus Condorcet, modifié le 25 mars 2025 par la délibération n°2025-004 du conseil d'administration,

Vu le règlement intérieur du site d'Aubervilliers du Campus Condorcet du 15 novembre 2015, modifié par la délibération n°2019-34 du conseil d'administration, et notamment l'article 16.

L'établissement public Campus Condorcet a pour mission de soutenir et faciliter la vie étudiante et développer la vie de campus (article L345-2 du Code de la recherche).

Le contrat pluriannuel 2025-2030 de l'établissement, signé le 3 juillet 2024, fixe l'objectif d'un « campus dynamique, attractif et ouvert sur ses territoires » (objectif 1.3).

L'association étudiante de l'EHESS (AEHESS) souhaite organiser une soirée étudiante dans la salle polyvalente et le forum de l'Espace associatif et culturel sur le site du Campus Condorcet, le 27 novembre 2025 de 20h00 à minuit, qui contribue au développement de la vie de campus, et de la vie étudiante.

L'association a présenté aux services de l'EPCC des dispositifs de prévention et de réduction des risques, notamment en matière de consommation de boissons alcoolisées, conformes aux recommandations des services de l'EPCC.

DECIDE :

Article 1 :

L'association des étudiant.es de l'EHESS est autorisée à occuper à titre gratuit la salle polyvalente et le forum de l'Espace associatif et culturel, le 27 novembre 2025 à partir de 17h00 jusqu'au 28 novembre 2025 à 02h00.

Article 2 :

D'autoriser, à titre dérogatoire à l'article 16 du règlement du site précité, la consommation de boissons alcoolisées de moins de 18 degrés d'alcool le 27 novembre 2025 dans la salle polyvalente et le forum de l'Espace associatif et culturel, de 20h00 à minuit. La vente d'alcool n'est pas autorisée.

**Onze membres
pour un campus**

Centre national
de la recherche
scientifique

École des hautes
études en sciences
sociales

École nationale
des chartes

École Pratique
des Hautes Études

Fondation
maison des sciences
de l'homme

Institut national
d'études
démographiques

Université Paris 1
Panthéon - Sorbonne

Université
Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis

Université
Paris Nanterre

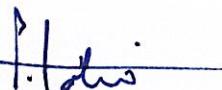
Université
Sorbonne Paris Nord

Article 3 :

Le directeur général et le directeur de l'exploitation et des services sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Aubervilliers, le

Pierre-Paul Zalio



Président de l'établissement public Campus Condorcet

Affichée et publiée le 27 novembre 2025

Exécutoire le 27 novembre 2025